



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-04/01

Séance du 22 mai 2025

Date de la convocation :

15 mai 2025

Affichage de la convocation :

16 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, vingt-deux mai, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Robert HERPOYAN, Lindsay DIAS, Danièle GREAU.

EXCUSES : Nicole BOURGEOIS (Procuration à D. JUHEN), Alain VIEUX (Procuration à A. CHAMPETINAUD), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Syve-Line TAN (Procuration à E. GUILLET), Mathieu LAURAIN (Procuration à D. MONCHANIN), Nikita FERRACHAT (Procuration à C. CHARTON).

Nombre de conseillers :

en exercice : 27
présents : 17
procurations : 6
absents : 4
votants : 23

ABSENTS : Rodolphe EZNACK, Anaïs TEYSSONNEYRE, Yann LEONET, Romain GAILLARD.

Martine TERRIER a été élue secrétaire de séance.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal,

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment son alinéa 16 ;

VU l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération du 11 mai 2023 ;

PREND ACTE des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du 11 mai 2023 pour la période du 21 mars 2025 au 18 avril 2025 et qui s'établissent comme suit :

1- Déclarations d'intention d'aliéner

NUMERO	DECISION	DATE	ADRESSE	NATURE DU BIEN
DIA00137625A0004	NON PREEMPTION	24/02/2025	61 route de Genève	Bâti sur terrain propre
DIA00137625A0005	NON PREEMPTION	18/03/2025	66 route de Genève	Bâti sur terrain propre
DIA00137625A0006	NON PREEMPTION	20/03/2025	Montée de la Pissette	Terrain nu 44 m ²
DIA00137625A0007	NON PREEMPTION	20/03/2025	Montée de la Pissette	Terrain nu 35 m ²
DIA00137625A0008	NON PREEMPTION	07/04/2025	26 bis rue des Gravelles	Bâti sur terrain propre
DIA00137625A0009	NON PREEMPTION	07/04/2025	Rue du Torrent	Terrain nu
DIA00137625A0010	NON PREEMPTION	10/04/2025	5 chemin de Thil	Bâti sur terrain propre
DIA00137625A0011	NON PREEMPTION	15/04/2025	4 rue du Figuier	Bâti sur terrain propre
DIA00137625A0012	NON PREEMPTION	18/04/2025	5 chemin des Bottes	Bâti sur terrain propre

2- Délivrances et reprises de concessions cimetière

Date de l'arrêté	Concession		
	Emplact	Durée	Type
31/03/2025	C n°48	15	Renouv.
02/04/2025	L n°24	15	Renouv.
10/04/2025	D n°07	50	Renouv.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération non soumise au vote.

Le Maire
Pierre GOUBET

